

PRÉAMBULE

La Fédération Marche Pour Jésus regroupe des associations situées sur le territoire français et dans les DOM-TOM, qui adhèrent sans réserve aux Statuts de la Fédération et à la présente Charte.

Elle se réfère à la pensée des fondateurs des Marche Pour Jésus telle que définie notamment dans la vidéo internationale de présentation (visible sur le [site de la fédération](#)) selon les principes suivants :

- Les Marche Pour Jésus sont le témoignage public de chrétiens de toutes confessions qui veulent ensemble louer, prier et proclamer Jésus-Christ Seigneur dans les rues de leur ville.
- Les Marche n'ont pas de dimension institutionnelle et ne peuvent être revendiquées par une église, une dénomination ou confession particulière. Ainsi, tout croyant qui confesse Jésus-Christ comme Seigneur est le bienvenu.
- Les Marche sont aussi un facteur de réconciliation et d'unité entre les chrétiens de différentes dénominations et confessions, et aussi de divers groupes ethniques ou originaires de nations différentes. En marchant ensemble, ils expriment ainsi que dans la famille du Christ, nous sommes un quel que soit notre église, notre race ou nos origines.
- Le label « Marche Pour Jésus », selon le vœu des fondateurs, n'appartient à personne. Par contre, le logo et la charte graphique de la Fédération ne peuvent être repris que par une association membre de la Fédération.

PRINCIPES

Dans cet esprit, les associations membres de la fédération s'engagent à :

1. Dans l'association locale

- Être attentifs à ne pas privilégier et mettre en avant une sensibilité particulière, tant dans la composition de son Conseil et/ou Comité d'organisation, que, par exemple, dans le choix des groupes musicaux ou de toutes formes d'expression, faits au nom de la Marche Pour Jésus.
- Être soumis aux autorités (Romains 13:1-2), tout en n'hésitant pas à défendre leurs droits à la liberté d'expression et de témoignage tels que définis par les lois de notre pays et les textes internationaux sur les Droits de l'homme (1 Pierre 3:12-17).

2. Dans les relations avec les autres membres de la Fédération

- Veiller à travailler dans un climat de confiance mutuelle (Éphésiens 5:20-21).
- Respecter l'organisation et les consignes données par la Fédération (notamment le choix de la date de la Marche et les documents distribués au public), et les recommandations locales concernant les banderoles, les slogans, et versets bibliques, etc.).

3. Dans les relations avec les églises des différentes dénominations ou confessions

Mettre tout en œuvre, et pour autant que cela dépend d'elle, pour avoir de bonnes relations avec les différentes églises de leur région, dans le respect des différences, sans esprit de prosélytisme ni de mise en avant de dénomination ou confession particulières (Romains 12:18).